



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 05-2024

Sur convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille vingt-quatre, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny COELHO, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
Messieurs Yannick JANNIN, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude RUDE

Absent :

Absent excusé : Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Monsieur Daniel BUFFY donne pouvoir à Madame Marie-Rose RUDE

Monsieur Philippe PAIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15
En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Objet : Compte Administratif 2023

Le Président ayant quitté la salle et le conseil ayant élu Mme Isabelle MERONI, Présidente de séance.

Les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur sont consultables au C.C.A.S.

Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du C.C.A.S. en poursuivant les recouvrements de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2023, il vous sera proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	9 486,76 €	Recettes réelles : 8 884,32 € Excédent 2020 : 3 123,18 € Soit 12 007,50 €	Excédent : 2 520,74 €

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à la l'UNANIMITE

- **APPROUVENT** le Compte Administratif de l'exercice 2023 après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré
- **ARRETTENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie,
Le 09 avril 2024
La Vice-Présidente,
Isabelle MERONI



Le secrétaire de séance,
Philippe PAIN

Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20240409-2024-05-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024